

MAIRIE
SAINT ROMAN DE
CODIERES

04 67 81 30 50 ou
09 62 30 97 22

mairiestroman@orange.fr
www.saintromandecodieres.fr

Sommaire :

- Les comptes-rendus des Conseils municipaux des 30 janvier, 3 mars et 4 avril 2017
- Les informations municipales
- Les pages nature et culture
- Tribunes, Idées



Vos articles, vos idées, vos réflexions ou vos critiques seront les bienvenus pour le prochain bulletin et sont à déposer auprès de Geneviève Decisier ou de Michel Tasset.

Bulletin communal

Année 2017 n°86

Date de parution mai



Bonjour à tous !

La France s'est choisie un président. Elle s'apprête à le faire pour le Parlement. Il est bien sûr trop tôt pour en deviner les conséquences politiques, en particulier sur les territoires et la gestion locale. Cela n'empêche évidemment pas les petites communes comme la nôtre de continuer de gérer les affaires propres à sa destinée.

Il y a quelques semaines, le budget de la commune a été discuté et voté. Il révèle des finances saines. Il y a aussi la gestion de ce que l'on pourrait appeler "les affaires courantes", faites de divers enjeux importants pour la population. Vous aurez toutes informations dans ce bulletin.

A ce sujet, je veux insister sur le rôle de ce journal : c'est un bulletin communal et non municipal. C'est-à-dire qu'il est un media imprimé et distribué par la mairie, mais que ses tribunes sont ouvertes à tous. Habitants, associations, collectifs doivent s'en emparer pour s'y exprimer, dans la seule limite de la courtoisie. C'est à cette condition que la confrontation des points de vue est possible et que le débat peut s'enrichir.

Comme vous pourrez le voir dans cette édition, le bulletin est riche des opinions et des informations que tous amènent. Il faut encore l'améliorer !

Bon printemps à tous, bon jardinage, mais n'oubliez pas : Votez !

Luc Villaret

Ont contribué à ce bulletin Geneviève Decisier, Françoise Jutteau, Adrienne Lautric, Bérenger Rémy, Francis Sauzet, Luc Villaret.

Les derniers Conseils municipaux

Compte rendu du Conseil municipal du 30 janvier 2017

Présents : Luc Villaret, Pierre Boissière, Nicole Caillat, Geneviève Decisier, Sylvie Fenétrier, Thierry Landes, Adrienne Lautric, Frédéric Pascal, Gaultier Sordoillet, Nathalie Sordoillet.

Absent : Gérard Etancelin

Secrétaires de séance : Geneviève Decisier, Adrienne Lautric.

Après l'approbation à l'unanimité du compte rendu de la réunion du Conseil municipal du 9 décembre 2016, le maire aborde l'ordre du jour de la réunion, et propose d'y rajouter un point relatif au montant de la caution de location de la bergerie (*accepté à l'unanimité*).

I- Le projet d'agrandissement du cimetière de Saint Roman

- Depuis plusieurs mandatures, la gestion du cimetière de la commune s'est faite dans le cadre des dispositions du Code général des collectivités territoriales, mais sans règlement intérieur connu.

Contacts pris avec les services de la préfecture, il s'avère qu'il ne peut y avoir de concessions gratuites (le cimetière étant un terrain communal) et qu'un règlement serait nécessaire. D'ailleurs, la consultation d'un très ancien registre de délibérations municipales (1899) a révélé l'existence d'un règlement intérieur applicable à l'époque à notre cimetière, qui prévoyait trois types de concessions (temporaires, trentenaires et perpétuelles), et des tarifs pour chaque classe de concession.

La proposition est faite qu'un groupe de conseillers travaille à l'élaboration progressive d'un règlement intérieur (Thierry Landes et Adrienne Lautric sont volontaires).

- Par ailleurs, il est indispensable d'agrandir le terrain. La parcelle achetée sous la mandature de Robert Gonzalvez a été débroussaillée. Restent à faire des travaux d'accès, de terrassement et de clôture.

Voté à l'unanimité.



II- L'accord de principe pour le portage du dossier Filière bois avec la Communauté de communes des Cévennes gangeoises et suménoises (CCCGS)

Le maire expose au Conseil municipal la proposition qui a été faite par Jacques Rigaud (Président de la CCCGS) d'apporter son aide à la réalisation du projet de filière bois énergie.

La mairie en gardera la maîtrise d'ouvrage et la Communauté de communes apportera son aide administrative et technique.

Luc Villaret précise que cette proposition d'assistance est indépendante de la démarche entreprise par la commune de refuser de rejoindre le grand Pic Saint Loup à l'horizon 2020. Il souligne l'intérêt pour la commune de pouvoir disposer de l'ingénierie de la CCCGS pour la réalisation d'un projet très important pour l'avenir de Saint Roman.

Pour être inscrit dès 2017 dans les projets opérationnels de la CCCGS, le dossier doit être bouclé pour le 15 février 2017.

Frédéric Pascal s'interroge sur l'opportunité d'accepter cette proposition, dans un contexte de rapprochement ultérieur d'une Communauté de communes différente. Nicole Caillat exprime des réserves sur les lourdeurs qui peuvent en résulter.

Le maire soumet au vote le projet de délibération suivant :

"Le Conseil municipal sollicite la Communauté des communes des Cévennes gangeoises et suménoises dans le cadre de la création d'une filière bois énergie sur la commune de Saint Roman de Codières pour l'assister dans cette mission. Le recours à cette Assistance à Maîtrise d'ouvrage (AMO) est gratuit. Il

Les derniers Conseils municipaux (suite)

permettra, pour la durée de l'opération, de bénéficier de l'ingénierie (assistance administrative et technique) de la Communauté de communes dans la conduite de son projet.

La Commune de Saint Roman de Codières restera le maître d'œuvre de l'opération".

2 voix contre, 1 abstention.

III- Signature d'une convention avec l'organisme qui gère le Pont du Gard pour la gratuité du parking pour les habitants de Saint Roman de Codières

Depuis 2012, l'établissement de coopération culturelle du Pont du Gard a mis en place une convention de partenariat avec les communes du département. Celle-ci autorise, en contrepartie de la promotion du site du Pont du Gard par les communes (information dans le bulletin communal, par exemple), un accès gratuit par personne, sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

Voté à l'unanimité.

IV- Relèvement de la caution demandée pour la location de la bergerie du Trescol

En attendant que la commune puisse disposer d'un local technique permettant d'y mettre la sono achetée il y a deux ans, celle-ci est rangée dans la petite pièce de la bergerie.

Ceci justifie d'augmenter de 300 à 500€ la caution demandée en cas de location des lieux.

Voté à l'unanimité.

Par ailleurs, le règlement intérieur de la bergerie doit être rafraîchi, notamment pour y introduire des clauses sur le ménage des locaux. Adrienne Lautric et Nicole Caillat se portent volontaires.

V- Questions diverses

1- La projection du documentaire sur le maquis cévenol

Geneviève Decisier rappelle la projection prévue le 12 mars prochain (à la bergerie du Trescol) de la première partie d'un film documentaire réalisé par deux allemands, suménois d'adoption (Annelie Klother et Walter Kropp), qui retrace notamment l'itinéraire de Marin Bresson né en 1912 à Saint Roman de Codières (au Farguier), en captivité en Allemagne.

Cette projection pourrait être l'occasion d'entendre des témoignages fournis par la mémoire des familles des habitants de Saint Roman. Ces témoignages pourraient être filmés, puis un montage pourrait être projeté, au cours de l'après-midi du 12 mars.

2- Le fonctionnement de la bibliothèque de Saint Roman

Geneviève Decisier informe que l'équipe de la bibliothèque a entrepris de sortir des collections un certain nombre d'ouvrages qui n'ont jamais été empruntés par les lecteurs (certains prêtés par la Direction du Livre seront rendus, d'autres achetés par la municipalité qui seront vendus ou donnés, et des dons qui ne sont pas encore entrés dans les collections de la bibliothèque et qui pourront être vendus ou donnés). Cette opération est rendue nécessaire par le besoin de faire de la place pour des ouvrages plus récents. Ce pourrait être l'occasion d'organiser un « vide bibliothèque »

La perception des recettes serait possible si une association des amis de la bibliothèque se constituait, ou si le Comité des fêtes de Saint Roman intégrait, dans un avenant à son statut, les activités de la bibliothèque.



Les derniers Conseils municipaux (suite)

3- Le bilan financier prévisionnel du Syndicat mixte d'électricité du Gard (SMEG), pour la réalisation d'un diagnostic sur l'éclairage public de la commune sera examiné en prochain Conseil municipal.

4- Les lignes téléphoniques

Suite à la lettre collective des habitants de Saint Roman adressée à la sous-préfecture début décembre, les services d'Orange ont été saisis et ont rapidement procédé à une analyse de la situation de la commune.

Il en ressort un besoin d'élagage flagrant, opération préalable indispensable aux services d'Orange pour ses interventions sur les câbles. Les plans de situation des lignes abîmées transmis par Orange montrent que ces besoins d'élagage concernent principalement la vallée du Recodier.

La mairie va se rapprocher du correspondant Elagage d'Orange pour déterminer les actions à entreprendre.

5- Une enquête prochaine de l'Insee sur le cadre de vie et la sécurité

En partenariat avec l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales, l'Insee réalise du 1^{er} février au 29 avril 2017 une enquête visant à mesurer la qualité de l'environnement de l'habitat et l'insécurité, ainsi que les actes de délinquance dont les ménages ont pu être victimes.

Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. Un enquêteur de l'Insee (muni d'une carte l'accréditant) prendra contact avec certains habitants.

La séance est levée à 23 heures.

Compte rendu du Conseil municipal du 3 mars 2017

Présents : Luc Villaret, Geneviève Decisier, Gérard Etancelin Sylvie Fenétrier, Thierry Landes, Adrienne Lautric, , Gaultier Sordoillet, Nathalie Sordoillet.

Absents excusés : Pierre Boissière (qui donne procuration à Geneviève Decisier), Nicole Caillat, Frédéric Pascal.

Secrétaires de séance : Geneviève Decisier, Sylvie Fenétrier.

Après lecture par le maire, le compte rendu de la réunion du Conseil municipal du 30 janvier 2017 est approuvé à l'unanimité, exception faite d'un oubli qui sera à corriger : Thierry Landes fait partie des conseillers volontaires pour s'occuper des locaux de la bergerie du Trescol.

L'ordre du jour est abordé.

I- L'ouverture de crédits dans la section d'investissement

Des réparations coûteuses (plus de 3 700€) ont été engagées sur l'épaveuse de la mairie. Elles n'avaient pas été prévues au budget 2016.

En conséquence, le maire propose de créditer la ligne 21578 d'un montant de 3 000€.

Voté à l'unanimité.

II- Demandes de subventions pour la filière bois

Le maire informe que le dossier, présenté dans le cadre des contrats de ruralité, est achevé. Il rappelle qu'il s'agit, à partir des ressources en bois de la commune et sur deux plateformes de 300 et 3 000 m²,

Les derniers Conseils municipaux (suite)

de produire et de vendre les principaux produits résultant de la transformation du bois. Se trouveront sur ces sites :

Sur la plateforme de 3 000 m² :

- une unité de fabrication et de stockage de plaquettes forestières pour chaudières, de BRF, de bois de chauffe et, à la marge de bois d'œuvre ;
- un centre de démonstration d'un moteur à poussière de bois, mis au point depuis 10 ans à l'I.N.R.A de Montpellier et qu'une jeune *start-up* va commercialiser dans les années à venir.

Sur la plateforme de 300 m², un banc de sciage, et une petite unité de menuiserie, qui sera installée dans un second temps, après le démarrage de la production principale. Le plan de financement prévisionnel est de 160 300 €. (Tableau joint)

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil autorise le maire à lancer l'opération et à effectuer les demandes de subventions auprès de l'Etat, au titre de la DETER/FSIL, auprès de la Région Occitanie-Pyrénées-Méditerranée, auprès du Conseil Départemental du Gard, et à solliciter un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises, pour financer ces investissements. Les subventions demandées figurent dans le plan de financement ci-dessous. (Voté à l'unanimité).

Dépenses		Ressources	
OUTILLAGE			
Tronçonneuses	1 000 €	Autofinancement 25,28%	40 523 €
Combiné fendeuse	12 000 €		
Camion	15 000 €		
Chargeuse	6 000 €		
Casiers métal	2 000 €		
Bureautique	2 000 €	Communauté des communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises 23,12%	37 075 €
Sous total	38 000 €		
CONSTRUCTIONS			
Hangar	80 000 €	La région Occitanie : 17,60% Etat (FSIL/DETR) : 20%	28 200 € 32 060 €
Atelier	15 000 €		
Voirie	15 000 €		
Assainissement	8 800 €		
Paysager	2 000 €		
Sous total	120 800 €		
ETUDES		Conseil Départemental du Gard : 14%	22 442 €
Hydrogéologie	1 500 €		
Maîtrise d'ouvrage			
Maîtrise d'œuvre			
Sous total	1 500 €		
TOTAL	160 300 €	TOTAL	160 300 €

Les derniers Conseils municipaux (suite)

Le budget de la commune (voté en Conseil municipal du 4 avril 2017)

Le budget 2017, après discussions en commission, a été soumis aux conseillers lors d'un Conseil qui lui a été spécialement dédié.

L'établissement d'un budget est un moment fort de la vie communale. Y sont définis les axes d'investissement pour l'année à venir.

L'année dernière, deux grosses lignes du budget ont été occupées par la fin des travaux de voirie suite aux épisodes cévenols, et par l'achat de la propriété « SOULIER » de Bourras. Cette année, une pause est marquée dans les investissements. Nous allons en profiter pour mettre à jour et aux normes plusieurs équipements.

- Lors du dernier bulletin, il vous a été communiqué l'existence ancienne du règlement de notre cimetière. Une extension de celui-ci est en cours pour un montant de 10 000 €. Vous pouvez voir les travaux d'accès sous l'église.

- L'éclairage public, sa minuterie, le clocher de l'église, le théâtre de verdure et toute l'alimentation électrique publique sont vétustes, plus aux normes en vigueur. 6 000 € vont y être alloués.

-Le tracteur de la mairie, très sollicité, a atteint l'âge où il faut penser à son changement pour un coût de 30 000 €.

- Le chemin de Camplo, très abimé par l'usage et les intempéries, se doit d'être réhabilité. Coût estimé 25 000 €.

- La réglementation en vigueur interdit de brûler les végétaux verts. Un broyeur va être acheté et mis à la disposition des habitants. Coût : 9 000 €.

Voilà les grosses lignes de dépenses nécessaires à la bonne marche de notre commune. Les dotations que nous recevons de l'Etat, de la région et du département, ont très légèrement baissé. Mais notre gestion raisonnable et prudente nous permet de compter sur une bonne trésorerie. A l'établissement de notre budget, notre capital disponible se montait à 170 000 euros, hors dotations.

Pour information, le budget communal est disponible et consultable par chacun, en Mairie.

Luc Villaret

Les autres points à l'ordre du jour du Conseil municipal du 4 avril 2017

Dans une lettre du 15 mars adressée au Sivom, Ludovic Messiez-Petit, garde-champêtre, a demandé l'autorisation d'être doté d'une arme de service (de type B, arme de poing) ainsi que d'un gilet pare-balles.

Etat civil :

Au moment de boucler ce bulletin, nous apprenons le décès de Michel Sordoillet, père de Nathalie et de Gaultier.

Nous adressons à la famille nos plus sincères condoléances, et nous l'assurons de toute notre amitié.

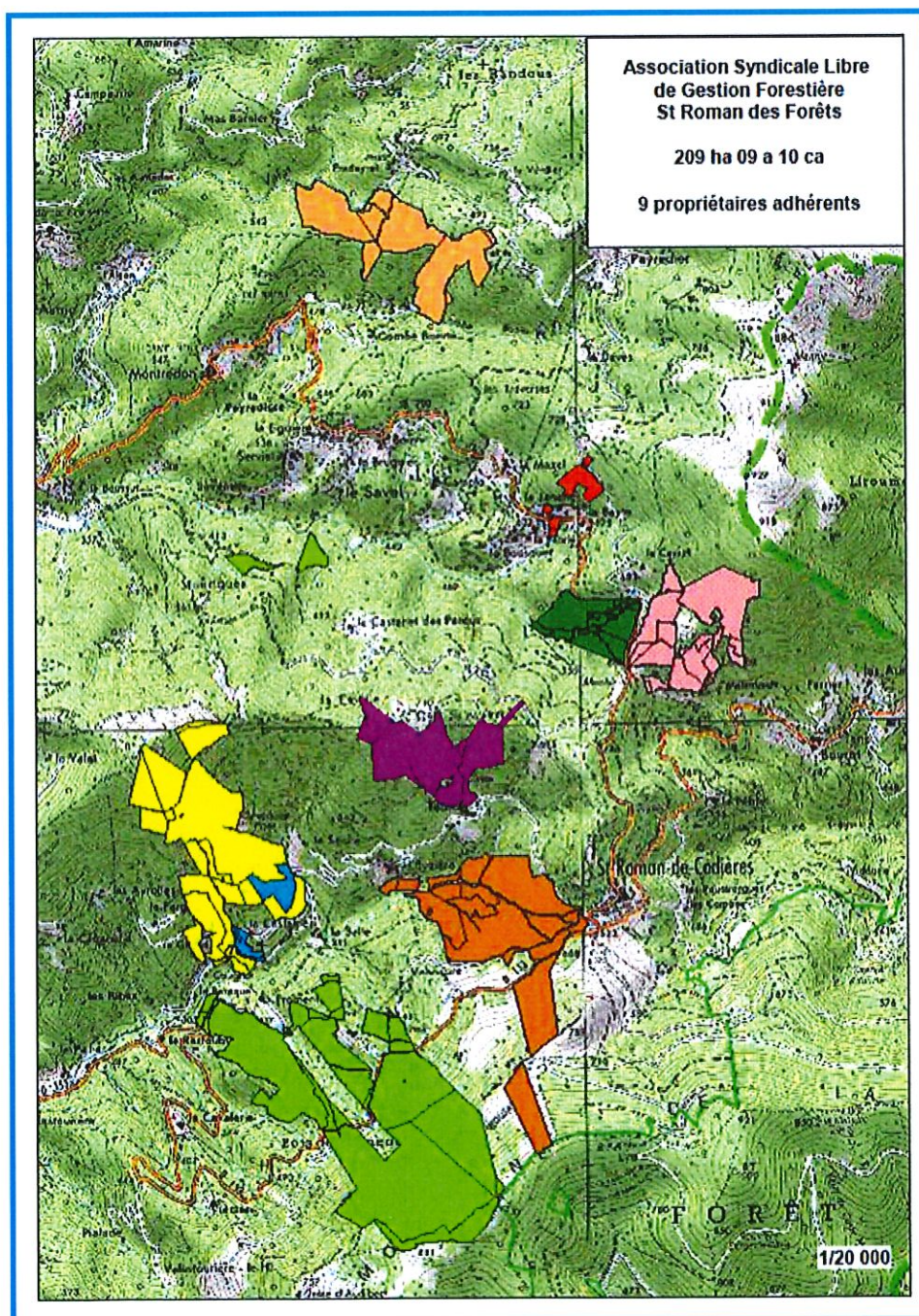
Les informations municipales

Le regroupement des propriétaires forestiers de la commune

L'association syndicale libre de gestion forestière de la commune de Saint Roman de Codières, constituée à l'automne 2016, regroupe désormais une dizaine de propriétaires (parmi lesquels le Groupement foncier agricole Fage Fromental), et couvre plus de 200 ha.

Sur certaines parcelles adhérentes, le Centre régional de la propriété forestière (CRPF) a déjà réalisé une expertise forestière et procédé à titre expérimental au remplacement de certaines essences.

Plan de situation des parcelles adhérentes



Les informations municipales

L'eau du Vidourle : vers un réservoir intercommunal

Voilà ci-dessous le courrier que nous avons reçu de la mairie de Cros et que nous avons co-signé. Vous savez comme ce sujet est brûlant, pour Cros. Son Conseil municipal a démissionné dans sa totalité pour cette question. La mairie nous propose la mise à disposition de la ressource en eau et une action commune pour sa distribution. Nous sommes partants pour l'étude de toute coopération visant à régler ce problème.

Lors de la réunion à la mairie de Cros des représentants des conseils municipaux de Saint Roman de Codières et de Cros le 20 septembre 2016, les maires des 2 communes ont reconnu que les habitations dans la haute vallée du Vidourle ne pourraient être raccordées, à un coût économiquement acceptable, à un réseau public d'eau potable que si les deux collectivités s'accordaient pour édifier un réseau commun, tant les deux communes sont imbriquées l'une dans l'autre dans cette zone.

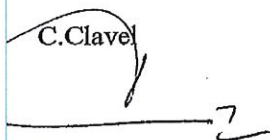
Pour ce faire le maire de Cros a proposé que le réservoir nouvellement construit par et pour sa commune, juste au dessus du hameau de Driolle qui fait partie de la commune de Saint Roman de Codières, soit utilisé pour desservir en eau potable les habitations de ce hameau. La commune de Cros prenant à sa charge le financement, la construction et la gestion de ce réseau qui deviendrait une extension de son réseau d'AEP en provenance de la source du Vidourle.

Pour la suite, les 2 communes s'entendraient pour prolonger ce réseau jusqu'au bas de la vallée permettant ainsi de desservir les habitations de Malignos, les Faubies, la Clède et la Baraque dépendant toutes de Cros et celles de l'Ubac, Mas de Gentil, Pont de Gentil, et Claparède dépendant de la commune de Saint Roman de Codières.


Les maires s'accordent pour présenter cette proposition qui leur paraît être la seule susceptible de résoudre le problème de l'accès à l'eau potable pour les populations de leurs communes vivant sur cette partie de territoire, à leur conseil municipal respectif.

Le maire de Cros

C.Clavel



le 24 mars 2017




L'eau de Saint Roman

Sans changement de la loi, la municipalité perdra sa compétence « eau et assainissement » en 2020. Récemment, après un violent orage, les pompes alimentant le réservoir communal ont dysfonctionné à la suite de la foudre. Les abonnés du village ont constaté ce défaut cinq jours après. L'eau, rétablie le lendemain, a présenté un débit irrégulier dû à la présence d'air dans les canalisations privées. La « ventouse » de purge d'air du point haut du réseau va être changée par l'entreprise Barral-Munoz afin que pareilles déconvenues ne se reproduisent.

Les informations municipales

Les cimetières familiaux, recensement et formalités

Un rappel : Par dérogation historique, nous sommes dans une région où existent des cimetières familiaux sur des terrains privés. Par bonheur pour nos petites communautés, aucune loi n'est venue contrecarrer cette tradition datant des guerres de religion. Toutefois, il existe des règles sans lesquelles le Préfet ne donne plus l'autorisation d'inhumer.

Cette possibilité implique de toute façon d'avoir déjà un emplacement familial où existent des tombes. En principe, il faut aussi être protestant et avoir de la descendance afin qu'elle entretienne le lieu.

Actuellement, et depuis quelques années déjà, il est obligatoire de procéder à une étude hydrogéologique qui précède l'enterrement. Il n'y aura plus d'autorisation accordée sans cette étude préalable.

Si vous êtes dans le cas d'avoir un cimetière sur votre propriété familiale, que vous n'avez pas encore fait faire l'étude géologique, et que vous envisagiez que des membres de votre famille y soient enterrés, il est nécessaire que vous preniez contact avec un hydrogéologue, muni du numéro de la parcelle en question. L'attestation qu'il vous fournira est devenue obligatoire au moment des obsèques.

Renseignements pris auprès des services Préfectoraux, il nous a été confirmé que la municipalité n'a aucune légitimité pour intervenir sur les inhumations en terrains privés. Toutes les formalités doivent être effectuées avec et par l'entreprise de pompes funèbres.

Présidentielles 2017—Résultats pour Saint Roman de Codières

Résultats premier tour		
Candidat	Voix	En %
Jean-Luc Mélenchon	65	42,21%
Emmanuel Macron	30	19,48%
Marine Le Pen	24	15,58%
Benoît Hamon	17	11,04%
François Fillon	10	6,49%
Philippe Poutou	3	1,95%
Jean Lassalle	2	1,30%
François Asselineau	1	0,65%
Nicolas Dupont-Aignan	1	0,65%
Jacques Cheminade	1	0,65%
Nathalie Arthaud	0	0,00%
Nombre d'inscrits	197	
Nombre de votants	160	
Taux de participation	81,22%	
Votes blancs (en % des votes exprimés)	2,50%	
Votes nuls (en % des votes exprimés)	1,25%	

Résultats second tour		
Candidat	Voix	En %
Emmanuel Macron	103	79,23%
Marine Le Pen	27	20,77%
Nombre d'inscrits	197	
Nombre de votants	149	
Taux de participation	75,63%	
Votes blancs (en % des votes exprimés)	8,72%	
Votes nuls (en % des votes exprimés)	4,03%	



Elections législatives

Les élections législatives se dérouleront les 11 et 18 juin 2017

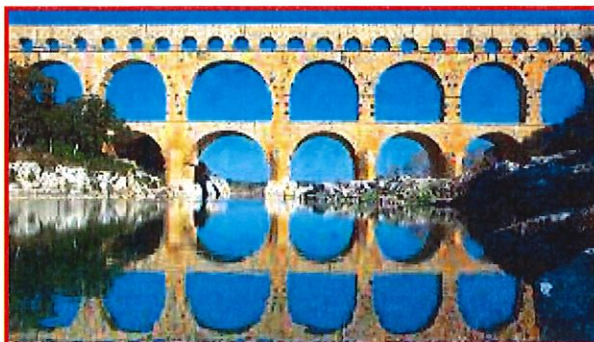
Le bureau de vote sera ouvert de 8h à 18h



Les informations municipales

Envie d'une belle balade ? Le Pont du Gard !! Gratuité du parking pour les habitants de Saint Roman de Codières

Depuis 2012, l'établissement de coopération culturelle du Pont du Gard a mis en place une convention de partenariat avec les communes du département. Celle-ci autorise, en contrepartie de la promotion du site du Pont du Gard par les communes (information dans le bulletin communal, par exemple), un accès gratuit par personne, sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.



La bergerie du Trescol

Avec l'arrivée du printemps et bientôt de l'été, la bergerie du Col va en voir de toutes les couleurs ! Fêtes familiales ou amicales, concerts, manifestations en tous genres ... A commencer par les Romanesques, à la mi-juin.

Cet endroit que nous aimons tous et auquel nous sommes très attachés est notre 'bien commun'.

Lorsque nous en disposons, veillons à lui prêter quelques égards. Faisons la vivre intensément, très intensément, mais, quand la fête est finie, tâchons de la laisser aux suivants dans le meilleur état possible, propre et sans dégradations, intérieures ou extérieures.

Pour que vive la Bergerie du Col, et que la fête continue ...



La journée du Cèdre

Vendredi 2 juin 2017

De 9 heures à 16heures

**Le détail de la journée est joint
au présent bulletin**

La FETATITO

Se déroulera cette année le 8 juillet 2017
À la bergerie

Venez nombreux soutenir les associations
Los niños de Vera cruz et Yaïka Solidaire

André ? Connaissez-vous André ?

Vous l'avez sans doute croisé à un moment ou à un autre à la mairie ou sur nos chemins. Il est reconnaissable à sa stature, son énergie et son sourire. Il seconde depuis presque un an Benoît Causse, notre employé municipal. Ensemble, ils « décoiffent » ! C'est à eux que nous devons mille travaux, petits et grands, sur notre commune.

C'est André, André Elzière, embauché par la mairie en contrat aidé, et que nous avons bien l'intention de garder encore un peu avec nous à l'issue de son contrat.

MERCI André !! Et évidemment MERCI Benoît !!

Pages nature et culture



Les Romanesques - 16, 17 et 18 juin 2017

« Nature, culture et diversité », voici le thème de la deuxième édition des Romanesques qui se tiendra à Saint Roman de Codières les 16, 17 et 18 juin. Jonglerie de nature et d'arts combinés, où chanteurs, musiciens, poètes, peintres, acrobates, comédiens et festivaliers se retrouveront le temps d'un week-end. Venez nombreux célébrer le retour de l'été, la bonne humeur et le spectacle vivant, très vivant !

Les Romanesques

Festival de musiques et des arts de la scène
« Nature, culture et diversité »

16, 17 et 18 juin 2017
Saint Roman de Codières

www.lesromanesques.fr
Cahiers de la Musique
Pôle Patrimoine
Cahiers de la Musique de la date

Exhale

Vendredi 16 juin

15h à 17h30 - Atelier N°1 de théâtre participatif avec Lou Barriol « T'as d' beaux yeux tu sals » (sur inscription)

18h - Exposition d'oeuvres de Stéphane Carbonne - *Eglise*

19h30 - Spectacle d'ouverture autour des « Arts du Cirque » - *Théâtre de verdure*

22h - « Lionel Damel en concert avec Pascale Giraud » - *La Bergerie*

Samedi 17 juin

10h30 à 14h30 - Balade artistique et pique-nique événement

14h30 à 17h - Atelier N°2 de théâtre participatif avec Lou & Animations dans le village (Natura 2000 - B. Rémy)

15h - Concert : « Les Voix Ephémères » et « Le Septuor », dir. Chiara Maccotta - *Eglise*

17h30 - Concert : "Duo Magica" (alto et accordéon), ens. Calliopée - *Eglise*

20h - Théâtre / opéra : « La cantatrice au bout du fil », la Cie l'Opéra en Famille - *Théâtre de verdure*

22h - Bal trad : "Bal O'Gadjo" - *La Bergerie*

Dimanche 18 juin

10h à 11h - Atelier N°3 de théâtre participatif avec Lou

10h30 - Appel des cors - *Village*

11h - Concert de musique ancienne : "Autour du thème de la nature et de la chasse" - Avec A. Cahagne (clavecin), L. Gaugler (violes de gambe), A. Canard (trombone, sacqueboute), G. Choquet (cor) et Ol. Brouard (cor) - *Eglise*

12h30 à 15h - Performance animée par Stéphane Carbonne (plasticien), Antonio Rodriguez Yuste (textes) et Olivier Morin (textes) - *Théâtre de verdure*

15h - Chansons : "Le chœur des habitants d'ici", dir. Marc Sollogoub

16h - Show théâtral : "T'as de beaux yeux tu sals" - *Théâtre de verdure*

18h - Balèti sur des musiques et danses occitanes avec "Castanha e Vinovel" - *La Bergerie*

Infos : www.lesromanesques.fr
Contact/réa : exhale.asso@gmail.com

Tarifs : Gratuit pour les moins de 18 ans.
Pass « soirée » à 6 € - Pass « journée » à 10 € - Pass « festival » à 20 €.

Restauration et buvette.

Appel à gâteaux !

Malgré l'investissement de nombreux bénévoles, les pâtisseries maison ont fait défaut lors de la 1^{ère} édition des Romanesques... Nous faisons donc un appel à tous et toutes pour la confection de gâteaux et pâtisseries à vendre lors de la deuxième édition des Romanesques. Si vous souhaitez nous apporter votre aide et contribuer à satisfaire les papilles de tous les festivaliers, artistes et bénévoles, merci de contacter Hélène Angellier-Coussy (exhale.asso@gmail.com) pour lui dire combien de gâteaux vous souhaitez faire et apporter le WE du festival. L'association Exhale pourra vous rembourser les ingrédients sur présentation d'un ticket de caisse. Nous vous remercions par avance de votre précieuse collaboration !

Association Exhale



Pages nature et culture

Des voyeurs sur la commune ??

Des voyeurs ... d'oiseaux

Vous en avez peut-être croisé ? Plusieurs naturalistes arpentent les collines de la région à la recherche de nids de circaète Jean-le-Blanc, du chant du pic noir (voir par ailleurs) ou de l'engoulevent d'Europe, d'une empreinte de loutre... parfois à des horaires étranges (tôt le matin, au coucher du soleil et parfois en pleine nuit). Nous sommes facilement reconnaissables, pas de gilet orange ni de chien, mais une paire de jumelles autour du cou et parfois une longue-vue. Mais en aucun cas nous ne sommes des voyeurs, sauf pour les oiseaux bien sûr dont nous n'hésitons pas à violer l'intimité tout en veillant à ne pas les perturber.

Si vous souhaitez en savoir plus, ou contribuer à ces suivis et inventaires n'hésitez pas à contacter Bérénger REMY, chargé de missions Natura 2000 (bremy@cdcganges.fr). Vous pouvez aussi utiliser directement un site d'observations naturalistes www.faune-lr.org où il est possible de saisir ces propres données et de consulter celles des autres (d'autres sites similaires sont disponibles sur internet). N'hésitez pas aussi à venir à notre rencontre si vous nous croisez sur le terrain, ça sera l'occasion de discuter et d'échanger sur les sujets qui portent notre attention.

Bérénger Rémy



Le pic noir

Le pic noir, qu'est ce que c'est ?

C'est une espèce d'oiseaux de la famille des *Picidae* comprenant le pic vert plus connu, le pic épeiche ou le pic épeichette. C'est la plus grande des espèces de pics européens.

Présente dans presque toute la France. Les Cévennes sont sa limite de répartition car l'espèce évite le pourtour méditerranéen où elle ne trouve pas de boisements favorables. En effet, le pic noir recherche des arbres suffisamment gros pour y creuser son nid (loge).

Quelques couples sont présents sur la montagne de la Fage.

Etude Natura 2000, Pic noir

Dans le cadre de l'élaboration du document d'objectifs de la Zone de Protection Spéciale « Gorges du

Pages nature et culture

Rieutord, Fage, Cagnasses », une étude spécifique sur le pic noir (*Dryocopus martius*) a été initiée cette année. Pour cela, la communauté de communes des Cévennes gangeoises et suménoises a engagé une stagiaire pour dix semaines afin de mettre en œuvre des inventaires de terrain, rassembler les données déjà disponibles, analyser ces résultats puis les restituer. Les objectifs de ce travail est de mieux estimer la taille de la population présente et de caractériser ces habitats.

Si vous avez des données de cette espèce qui peuvent contribuer à cette étude n'hésitez pas à les envoyer au chargé de missions Natura 2000 : bremy@cdcganges.fr ou 06 42 25 61 34.

Le rapport bilan de cette étude sera diffusé dès que possible. Première présentation :

Jeudi 22 juin 2017 (18 h-20h)
Bergerie du Trescol

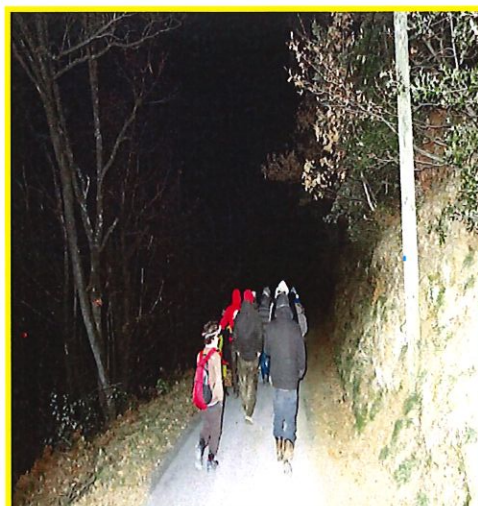


Retour sur la soirée rapaces nocturnes

Le 24 février 2017 était proposée à la bergerie une soirée autour des rapaces nocturnes. Soirée co-organisée par la Communauté des communes des Cévennes gangeoises et suménoises, opératrice du site Natura 2000 « Gorges du Rieutord, Fage, Cagnasses » et la médiathèque de St-Roman-de-Codières. Cette animation a connu un franc succès puisque presque 70 personnes étaient présentes pour remplir la salle.

A partir de 18h, Luc Villaret a accueilli les participants. Puis des enfants de la commune nous ont expliqué le chant de la chouette à travers la lecture d'un texte humoristique. Ensuite, Bénéreger REMY, chargé de missions Natura 2000 a présenté les différentes espèces de rapaces nocturnes de la région, leur écologie, les menaces qui les affectent et les mesures de conservation menées. Puis, le groupe s'est séparé en deux pour une sortie de terrain où nous avons tenté, malgré de mauvaises conditions météo, d'entendre le chant de ces oiseaux mystérieux. En vain. Pour nous consoler et nous réchauffer, nous avons terminé la soirée par un moment convivial autour d'un repas partagé où les échanges furent riches et nombreux.

Bénéreger Rémy



Pages nature et culture

**Des cévenols, prisonniers de guerre**

C'était le dimanche 12 mars 2017, à la bergerie du Trescol. La projection d'un film documentaire, réalisé par **Annelie Klother et Walter Kropp** sur la vie du prisonnier **Marin Bresson**, en Allemagne, pendant la **seconde Guerre mondiale**. **Marin est né au Farguier, sur le flan sud de la vallée du Recodier. Annelie et Walter ont été ses voisins à Sumène et leur reconstitution nous amène en Allemagne du Nord dans les familles des paysans qui ont connu Marin.**

Un excellent travail de montage cinématographique a tenu les spectateurs très attentifs et très pris par le direct et le sujet.

Lors de la discussion qui a suivi, chacun a eu la chance d'entendre les sept témoignages très différents les uns des autres, dont le point commun était l'authenticité : d'abord un M. Bresson de St Roman, frère des deux bouchers que la plupart d'entre nous ont connus au Plan, a témoigné en détail de sa proximité avec Marin et des souvenirs précis des récits de celui là. Puis Renée Guiraud-Perrier, de la Bastide, a bien voulu donner un témoignage poignant, vécu de cette période ; ensuite, Jean Desvignes, berger de Colongnac, a accepté de venir témoigner malgré son deuil récent. Avec sa vivacité habituelle et la fraîcheur de son verbe, il a dit sa rencontre, enfant, dans une bergerie à quelque distance du village, avec un réfugié Allemand sorti de 5 ans de guerre d'Espagne, coincé là jusqu'à ce que son père puis les autres colongnais le cachent et l'aident, le réfugié étant devenu farouche résistant. Ce fut le tour du maire, Luc Villaret, passionné d'Histoire, de faire un exposé captivant de la dite période ici même ; puis Francis Sauzet, lui aussi témoin des récits de Marin Bresson et d'un autre homonyme de Sumène, nous a fait partager une incroyable phrase entendue « il s'en est fallu de peu pour que je reste là-bas, on s'attache » et les travaux des champs étaient les mêmes ici et là-bas. Enfin, Yvan Lapierre, qui a fait partie des jeunes recrues envoyées plus tard dans l'Allemagne occupée par les alliés, a témoigné de la persistance des traces bien douloureuses causées aux familles, lors de l'absence et du retour des prisonniers, dont était son propre père, prénommé Marin, lui aussi.

Merci aux cinéastes d'avoir donné l'occasion d'exhumer tant et tant d'émotion. Merci aux sept témoins qui ont eu le courage de s'exprimer pour partager des souvenirs enfouis. On n'est pas prêt d'oublier cette journée intense vécue aussi grâce à l'espace communal de la Bergerie.



Pages nature et culture



Les nouvelles de la médiathèque

Vers la mi-avril, les nouveaux livres (achetés sur le budget municipal, et choisis par l'équipe des bénévoles) sont arrivés. Il y en a pour tous les âges et pour tous les goûts. La liste de ces nouveautés a été largement diffusée par mail.

Les 250 CD aussi viennent d'être renouvelés : musiques du monde, chanson, humour, classique, contemporain, jazz, rock, enfants.

Une jolie petite exposition sur la Corée du Sud s'est tenue jusqu'à la mi-mai. D'autres suivront, en particulier une sur le blues, au moment des Romanesques.

La bibliothèque vous attend les :

Mardi et Vendredi de 16h30 à 18h30
Samedi de 15h30 à 17h30.

Cà s'est passé un dimanche, le vide bibliothèque

Nous étions dimanche 2 avril 2017 sur la terrasse de la mairie et sur la place du village. A l'initiative de l'Espace culturel, les livres qui n'avaient plus leur place à la bibliothèque municipale, dont d'excellents bouquins, étaient vendus à prix modique lors d'un dimanche Vide grenier/Vide bibliothèque/Échange de plantes et de graines. Une première à Saint Roman.

Malgré les erreurs de la météo et les humeurs changeantes du temps, ce fut une réussite. Plusieurs dizaines de livres ont été vendus, allégeant ainsi le stock ; les rencontres ont été joyeuses, la bonne humeur a primé, les gens se sont resserrés autour d'un verre et de quelques bonnes choses à manger.

En particulier, chacun se souvient encore des pâtisseries orientales et du thé à la menthe de Nadya Atbib que nous avons goûté pour la première fois !!



On peut dire que, dans cette commune, l'ambiance ne se casse pas facilement, toutes les occasions sont



bonnes pour resserrer des liens entre vallées, entre hameaux, badauds et lecteurs, passants et habitants, tout le monde s'est senti l'envie de remettre l'aventure sur le métier un jour de... beau temps, histoire d'arriver à de meilleures affaires ! Sans la gentillesse et la bonne volonté de marchands et de bénévoles infatigables, la présence de nombre de visiteurs téméraires, cette journée n'aurait pas été un si bon moment.

Les livres invendus de cette journée ont été apportés à Amnesty International, au Vigan, ravi d'être approvisionné ainsi juste avant sa vente de livres des 8 et 9 avril. Rien ne se perd.

lecture, dans une grande convivialité !

Au total, une belle promotion du livre et de la lecture, dans une grande convivialité !

Tribunes, Idées ...



Sur la chasse

Habitants de cette petite commune, bonjour.

La chasse est terminée. Nous avons eu une très bonne saison de chasse. Nous avons tué 184 sangliers en 2016. Nous en avons tué 189 en 2015. La saison prochaine devrait être bonne car il y a beaucoup de petits sangliers. Il y a plusieurs questions qui m'interpellent. Que va devenir la chasse dans 10 ans ? La chasse devient de plus en plus chère. Plus les années passent et de plus en plus on prend les chasseurs pour des vaches laitières. Je m'explique, cette année ça a été l'explosion des dégâts de sangliers et c'est toujours les mêmes communes qui sont les plus touchées, ce qui n'est pas normal car au fil des années il faut prendre des mesures pour se protéger de dégâts de sangliers. La saison 2016-2017, nous avons payé le timbre "grand gibier" 35€. Ce timbre sert à payer les dégâts des sangliers.

La saison à venir, nous allons payer le timbre 80€ pour payer les dégâts de la saison dernière qui s'élevaient aux alentours de 1.250.000 (un million deux cents cinquante mille euros), ce qui est énorme pour le département du Gard. Pourquoi, cela doit être toujours les chasseurs qui doivent payer ?

Après avoir bien réfléchi à la question, je me dis qu'en France, il y a des dégâts que font les loups et ce ne sont pas les chasseurs qui payent les dégâts, c'est l'Etat qui paye et l'Etat encaisse nos permis de chasse. Je fais cette réflexion car l'Etat pourrait mettre la main à la poche pour aider les chasseurs. Je pense que ce serait normal, car il faudrait encourager les chasseurs. Je vous laisse imaginer une année sans chasse. Les "anti-chasse" seront contents mais ce n'est pas l'avis de tout le monde.

Chaque année, on perd des chasseurs, la relève n'est pas là, certains chasseurs ont de petites retraites et bientôt ne pourront plus payer, c'est pareil pour les jeunes avec les études. Je vais vous laisser réfléchir à tous ses problèmes. Il serait peut être intéressant d'avoir l'avis des habitants de Saint Roman de Codières ainsi que des non chasseurs.

A titre d'information pour tous, nous allons faire le méchoui des chasseurs

le 30 juillet 2017 à midi

avec la fanfare suménoise.



Le Président, Francis Sauzet

**Retenez cette date : Samedi 1er juillet 2017
se déroulera le 1er marché de l'été**

Bulletin communal ou bulletin municipal ?

Le bulletin de Saint Roman est une tribune libre. Il essaie de rendre compte de l'activité de la mairie et, à ce titre, est alimenté d'informations émanant de l'équipe municipale.

Mais il sera d'autant plus riche s'il est nourri par les contributions de chacun. Des pensées ? Des critiques ? Une idée ? Des états d'âme ? Une colère ? Des photos ? Transmettez-les, publiez-les !!

Geneviève Decisier

